

Listes des pièces à fournir pour un dossier de demande d'habilitation

1/ Pièces à fournir dans tous les cas

- Le formulaire unique de demande d'habilitation
- Un extrait du registre du commerce et des sociétés ou du répertoire des métiers (le cas échéant) daté de moins de 3 mois
- Les justificatifs attestant la régularité de la situation de l'entreprise en ce qui concerne (attestation fiscales et sociales en vigueur) :
 - les impositions de toute nature (attestation de régularité fiscale à obtenir auprès du service des impôts)
 - les cotisations sociales (attestation URSSAF ou RSI)
- Les attestations individuelles justifiant que le dirigeant et les agents de l'entreprise répondent aux conditions minimales de capacité professionnelle fixée par le 2° de l'article L. 2223-23, l'article L.2223-25-1, L.2223-45, R 2223-49 et R2223-50 du CGCT ou aux conditions d'exercice professionnel, d'expérience professionnelle, de formation préalable ou de qualifications professionnelles fixées par les articles L.2223-47 à L.2223-51 du CGCT¹
Joindre attestation de formation professionnelle, diplôme le cas échéant
- L'état à jour du personnel employé par l'entreprise ou attestation précisant que l'entreprise n'a pas de personnel (copie du registre du personnel)
- Certificat médical d'aptitude physique pour chaque employé salarié visé aux articles R.2223-42 à R.2223-45 et R.2223-49 (**de moins d'un an**)
- Copie de la pièce d'identité du représentant légal de l'établissement et/ ou responsable de l'établissement

2/ Pièces complémentaires en fonction des demandes d'habilitations

a) transport avant et après mise en bière

- l'attestation de conformité du ou des véhicules aux prescriptions réglementaires délivrée par un organisme accrédité en cours de validité (3 ans)
- une copie du certificat d'immatriculation avec la mention VASP-FG-FUNER (vérifier que le nom de l'entreprise figure sur ce certificat)
- un certificat de propriété ou une copie du contrat de location ou de mise à disposition temporaire du véhicule si nécessaire
- copie du permis de conduire des agents qui conduisent les véhicules

b) soins de conservation

- un document attestant de la détention du diplôme national de thanatopracteur (extrait du Journal Officiel ou du Bulletin Officiel ou diplôme)
- le certificat d'aptitude physique de la médecine du travail
- justification de l'obligation de vaccination contre l'hépatite B (article L.3111-4-1 du code la santé publique)
- certificat médical établi dans les conditions mentionnées aux articles R.3111-4-1 et R.3111-4-2 du code de la santé publique

c) gestion et utilisation d'une chambre funéraire

- la copie de l'arrêté préfectoral de création
- l'attestation de conformité de la chambre funéraire aux prescriptions réglementaires délivrée par un organisme de contrôle accrédité datant de moins de six mois
- le certificat de propriété ou la copie du contrat de location, ou le cas échéant, la copie du contrat de délégation avec la commune

d) gestion et utilisation d'un crématorium

- la copie de l'arrêté préfectoral de création
- l'attestation de conformité du crématorium aux prescriptions réglementaires délivrée par le directeur général de l'ARS (art D2223-109 du CGCT) et rapport de visite de conformité par un organisme accrédité.
- pour l'entreprise privée gestionnaire d'un crématorium, la copie du contrat de délégation avec la commune.

¹ A l'exception des personnes qui assurent leur fonction sans être en contact direct avec les familles et sans participer personnellement à la conclusion ou à l'exécution de l'une des prestations funéraires énumérées à l'article L. 2223-19 du CGCT.

Listes des pièces à fournir pour un dossier de demande d'habilitation

3/ Cas de la sous-traitance

- Fournir le nom du sous-traitant et le contrat de sous-traitance
- Arrêté d'habilitation du sous-traitant

Dossier à envoyer, selon la commune dans laquelle est située l'établissement:

► pour les communes de l'arrondissement de Mont-de-Marsan

Préfecture des Landes

Service de la citoyenneté -Bureau de la réglementation générale et des élections

40021 MONT DE MARSAN CEDEX

Tel : 05.58.06.59.02 – Courriel : pref-reglementation@landes.gouv.fr

► pour les communes de l'arrondissement de Dax

Sous-préfecture de Dax

Bureau des sécurités et de la réglementation

40 107 DAX CEDEX

Tel : 05.58.06.72.86 ou 05.58.06.72.82 –Courriel : sp-bsr@landes.gouv.fr